Alcohol and Gaming Commission of Ontario
90 Sheppard Avenue East
Suite 200
Toronto (Ontario) M2N 0A4

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
90, avenue Sheppard Est
Bureau 200
Toronto (Ontario) M2N 0A4

Tel./Tél:416 326-8700 or/ou 1 800 522-2876 toll free in Ontario/sans frais en Ontario

Ontario

Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa	
Date	Dimanche 27 avril 2025	**Heure de départ**	18 h 30
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 16°C)	**Vent**	21 km/h (Nord-Ouest)
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)		
Nombre de courses	10	**Courses de qualification**	3 SC
Inscriptions totales	73/75		
Total des paris mutuels	$ 261,764		

x	Vétérinaire contacté	Dr M. Rocheleau		Réunion de paddock		Réunion d'entretien des pistes

Juge en chef	**Juge associé**	**Juge associé**
Weber Michael	Coles Sharla	Ksionzyk, Scott (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :
(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)…

Bureau :

- En ce qui concerne la décision du comité en délibéré datant du 23 avril, le conducteur, Stéphane Pouliot, se voit imposer une suspension de conduite de trois jours (du 11 au 13 mai inclusivement) et une sanction pécuniaire de $ 200 pour avoir enfreint la règle 22.23.03(b) de la CAJO (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable) alors qu'il conduisait "SHOTGUN JERRY" lors de la Course 4 disputée le 20 avril.
  Il s'agit de sa première infraction dans une période d'un an.
  Décision #3110402

- Jason Gilchrist a assisté à la réunion concernant la facture de formation/la vente du cheval, "ROYAL REGATTA".

Courses :

1. Rien à signaler.

2. Rien à signaler.

3. Rien à signaler.

4. Rien à signaler.

5. Rien à signaler.

6. Examen de la course après le départ.
   Le #7, “DA PLAYERSDELIGHT”, (Mike Healey), a fait un bris d’allure et, alors qu’il était hors foulée, a provoqué des obstructions aux #5, “AMICABLE HANOVER”, (Guy Gagnon), #8, “BETTORS ZONE”, (William Roy), et #9, “WHISKEY FRIDAY”, (Steve Germain).
   Le #7 a terminé la course en 9^{e} position (la dernière) derrière le #8, conformément à la règle 22.09 de la CAJO.
   Le #8 a subi un bris d’équipement (entrave) avant le poteau du ½ mille, entraînant ce cheval à faire un bris d’allure et à terminer la course avec de l’équipement brisé.
   Rien d’autre à signaler.

7. Le conducteur du #1, “MACH ART IN MOTION”, (Jason Gilchrist), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.
   Rien d’autre à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Le conducteur du #1, “SEA LAIRD”, (William Roy), a été averti au sujet de la stimulation appliquée à sa monture dans le dernier droit.
   Rien d’autre à signaler.

10. Les #2, “DUCK DYNASTY”, (Stephane Pouliot), et #7, “RJS SUPERFREAK”, (Marie-Claude Auger), ont tous deux perdu leurs fers après le départ et ont terminé la course avec de l’équipement brisé.
    Rien d’autre à signaler.

Réclamations :
Aucune